

Comment affilier sa classe ?

Votre école/association était affiliée en 2016-2017

Renvoyez votre dossier de ré-affiliation à la délégation départementale avec la liste de vos élèves (sexe et date de naissance).

Votre association n'était pas affiliée en 2016-2017

2 solutions possibles :

1. **Créer une association USEP d'école**, avec l'aide du guide de l'association USEP (disponible à la délégation et auprès de vos CPC EPS) dans lequel tout est expliqué et déjà prêt (statuts, lettres types, finances, fiches pratiques,...). Vous pouvez téléphoner à votre délégué, il se déplacera pour vous aider dans les démarches.

(Une association USEP peut servir de support à une gestion légale de fonds au sein de l'école).

Le coût dans ce 1^{er} cas:

- affiliation à la fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement : 47,50 €
- affiliation au comité départemental USEP et à la revue bimestrielle « ENJEU » en ligne: 22,50 €
- les licences enfants et les licences adultes.

2. **Devenir section d'une amicale ou d'un foyer laïque déjà existant dans votre commune.** Il s'agit donc tout d'abord de se renseigner sur la présence ou pas dans sa commune d'une association toujours en activité et affiliée à la Ligue de l'Enseignement (ex-FOL). S'il en existe une, demander à son/sa Président(e) s'il accepte la création d'une section USEP dans son association. Cela se fait par le simple ajout d'un article aux statuts de l'association déjà existante (un exemple d'article à ajouter est disponible à la délégation). Cette association devient alors porteuse de la section USEP de votre école.